

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 6 septembre 2017

N° 12 / 2016-2021

Présidence de **M. Frédéric VALLOTTON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués
1 Conseillère rejoindra l'assemblée après son assermentation
86 sont présents,
12 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) : **BALLY Marc, BUSSLINGER Jean-Hugues, CHASSOT Brian, DE BELLIS Giancarlo, DELLWO BAUER Katharina, DESARZENS Noémie, DUBOCHET Jacques, FRANCO Mario, FURHOFF Michaël, LAMBERT CAVERSACCIO Laurence, TRUDU Sylviane, ZÜGER Magali.**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) : aucun.

Comme il est de coutume, **M. le Président Frédéric VALLOTTON** adresse un discours au Président sortant, M. Baptiste Müller, il s'exprime en ces termes :

« Cher Baptiste, tu es jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années. Tel le Cid morgien, tu as pris soin, dans ton rôle de président, non pas de venger l'honneur d'un père mais tu as veillé à la bonne marche du conseil. Dans ton attachement viscéral aux institutions, à leur esprit et à leur respect, au moindre doute, tu n'as pas manqué de rechercher l'avis de notre Préfète. Tu as pris grand soin de ménager ton bureau durant toute cette année, organisant et gérant tant les moments de convivialité que les moult devoirs de ceux qui te succéderont. Encore merci pour cette année riche d'enseignement et bon retour dans les rangs du Conseil. »

A la demande du Groupe PSIG le point 3 est transformé en « Démission d'un membre du Conseil communal également délégué au conseil intercommunal de la « Police Région Morges ». Ajout d'un point 4 : « Nomination d'un membre à la délégation du conseil communal au conseil intercommunal de la Police Région Morges ». Le point 4 devient le point 5 etc...

M. Marc LAMBRIGGER demande de reporter les points 12, 13, 15, 16 et 17 à la prochaine séance, argumentant qu'aucun document en lien avec ces points n'a été transmis.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que ces documents figurent en annexe des procès-verbaux relatifs au dépôt ou développement de ces objets et qu'il n'est pas habituel de transmettre lesdits documents une deuxième fois. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Ville. Il propose de ne pas modifier l'ordre du jour.

De plus, il informe que la Municipalité retire son préavis **N° 23/9.17 - Demande de crédit de CHF 120'000.00 pour le remplacement de la production de chaleur à la Maison de Seigneux, bâtiment communal sis rue Docteur-Yersin 1, bouteiller communal compris.**

En effet, après avoir pris connaissance des conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, la Municipalité estime plus judicieux de revenir ultérieurement avec un objet analogue.

M. le Président Frédéric VALLOTTON met au vote la proposition de M. Lambrigger de retirer les points 12, 13, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour. Celle-ci est refusée à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé à une large majorité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2017.
2. Assermentation d'une Conseillère communale.
3. Démission d'un Conseiller communal.
4. Nomination d'un membre de la délégation du conseil communal au conseil intercommunal « Police Région Morges ».
5. Démission d'un membre de la Commission des finances.
6. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
7. Communications du Bureau.

8. Communications de la Municipalité.

9. Préavis de la Municipalité :

N° 28/9.17 Demande d'un crédit de CHF 736'710.00 pour le réaménagement intérieur des locaux, et l'aménagement des espaces extérieurs de l'Office du Tourisme de Morges Région Tourisme, (Présidence PLR) – 1^{ère} séance de commission : mercredi 13 septembre 2017, à 18h30, dans les locaux où se situe Morges Région Tourisme, Ancienne Douane.

N° 33/9.17 Arrêté d'imposition pour l'année 2018 ; (Commission des finances) – 1^{ère} séance de commission : lundi 11 septembre 2017, à 18h30, salle Henri Perregaux.

10. Rapport-préavis de la Municipalité :

N° 29/9.17 Motion Antoine André et consorts « Pour des partenariats financiers plus éthiques », (Présidence UDC) – 1^{ère} séance de commission : lundi 25 septembre 2017, à 18h30, salle des Pas perdus.

11. Rapports de commissions :

N° 22/9.17 Réponse au postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ? » ;

N° 24/9.17 Demande d'un crédit d'étude de CHF 891'000.00 pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du Quartier Eglantine, ainsi que du parc public des installations sportives de plein air sis sur le site de Prairie-Nord ;

N° 31/9.17 Prise en considération de la motion des Verts Libéraux « Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacements, en privilégiant la mobilité douce »

12. Interpellation du Groupe PSIG « Des feuilles plus transparentes pour les arbres morgiens ? » - Réponse de la Municipalité.

13. Interpellation du Groupe PLR « Quels sont les usages de la Municipalité en matière de censure ? » - Développement.

14. Motion du Groupe PLR « Réinventons l'eau chaude : A quand l'aquathermie à Morges ? » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

15. Motion Jean-Pierre Morisetti et consorts « Création d'une monnaie locale morgienne » Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

16. Motion du Groupe des Verts « Pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

17. Motion du Groupe des Verts « Pour une accessibilité au lac et aux berges pour tous, flore, faune et humains » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
18. Postulat de M. David Guarna « Encourager l'utilisation des vélos en libre-service » Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
19. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
20. Questions, vœux et divers.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 21 juin 2017.
- Municipalité « en bref » N° 30/9.17 septembre 2017.
- Préavis de la Municipalité N° 28/9.17 - Demande d'un crédit de CHF 736'710.00 pour le réaménagement intérieur des locaux, et l'aménagement des espaces extérieurs de l'Office du Tourisme de Morges Région Tourisme.
- Préavis de la Municipalité N° 33/9.17 – Arrêté d'imposition pour l'année 2018.
- Rapport-préavis de la Municipalité N° 29/9.17 – Motion Antoine André et consorts « Pour des partenariats financiers plus éthiques ».
- Rapport de la commission chargée de l'étude du rapport de la Municipalité N° 22/5.17 Réponse au postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : pourquoi pas ? ».
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 23/9.17 - Demande de crédit de CHF 120'000.00 pour le remplacement de la production de chaleur à la Maison de Seigneux, bâtiment communal sis rue Docteur-Yersin 1, bouteiller communal compris.
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° N° 24/9.17 Demande d'un crédit d'étude de CHF 891'000.00 pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du Quartier Eglantine, ainsi que du parc public des installations sportives de plein air sis sur le site de Prairie-Nord
- Rapport de la commission chargée de l'étude de l'objet N° 31/9.17 - Prise en considération de la motion des Verts Libéraux « Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacements, en privilégiant la mobilité douce ».
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation du Groupe PSIG « Des feuilles plus transparentes pour les arbres morgiens ».
- Détermination de la Municipalité sur la motion « Création d'une monnaie locale morgienne ».
- Flyer « C'est parti, ma Région » - 2^{ème} conférence régionale de Lausanne-Morges Région Morges.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2017.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Je demande un ajout qui devrait figurer au milieu de la page 249.

A l'issue de la lecture des vœux de la Commission de gestion, j'avais signalé que la sous-commission de gestion « Cohésion sociale et logement », avec l'approbation de la Commission de gestion, proposait le classement de trois vœux. Dans la fournaisie et la précipitation, ni la Municipalité, visiblement surprise, ni le Conseil n'ont rien trouvé à redire, ce qui a permis au président de décréter que ces trois vœux étaient réputés classés. Toute la séquence a été menée tambour battant et a duré moins d'une minute chrono, mais il me paraît toutefois important que cette décision soit protocolée. Je demande donc que le classement de ces trois vœux figure au procès-verbal. Pour la bonne forme, je précise qu'il s'agit des vœux nos 9, 10 et 11 de la Commission de gestion 2014, relatifs au Service dentaire scolaire et à Couvaloup 12, qui ont tous trois perdu leur pertinence puisque le Service dentaire scolaire est enfin parti à l'ASIME et que Couvaloup 12 est désormais sous la haute protection de la Cohésion sociale et du logement. »

Proposition de rédaction pour le procès-verbal de la séance du 21 juin 2017 :

***M. Pierre Marc BURNAND** signale que la sous-commission de gestion « Cohésion sociale et logement », avec l'approbation de la Commission de gestion, propose le classement des vœux Nos 9-2014, 10-2014 et 11-2014, qui ont tous trois perdu leur pertinence à la suite du transfert du Service dentaire scolaire à l'ASIME et de la communalisation de Couvaloup 12.*

La Municipalité ne s'y opposant pas, le Conseil communal classe tacitement ces trois vœux.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER a transmis un message électronique à la secrétaire pour signaler que son prénom est mal orthographié en page 261 et 266 (inversion des prénoms) et également apporter des modifications à son intervention en page 262 et 263. Les corrections seront effectuées sur la base du document transmis.

Le procès-verbal est accepté à une large majorité moins deux abstentions.

2. Assermentation d'une Conseillère communale.

Lors de sa séance extraordinaire du 6 septembre 2017, le Bureau a élu Mme Marie-France Belleux du Groupe PLR en remplacement de M. Philippe Kloeti, réputé démissionnaire. Mme Belleux est assermentée selon le protocole en vigueur et rejoint les rangs de l'assemblée après avoir prêté serment.

3. Démission d'un Conseiller communal également délégué au Conseil intercommunal de la Police Région Morges (PRM).

M. le Président Frédéric VALLOTTON lit la lettre de démission de M. Tobias Barblan. M. Barblan est entré au Conseil communal en novembre 2014 et a pris part à 6 commissions. Il était également membre de la délégation du Conseil communal au Conseil intercommunal de la Police Région Morges.

4. Nomination d'un membre à la délégation du Conseil communal au Conseil intercommunal de la Police Région Morges (PRM).

Mme Maria Grazia VELINI propose la candidature de M. Jean Nzikou, déjà membre suppléant de cette délégation. Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Nzikou est élu tacitement et remercié.

M. Steven KUBLER s'interroge sur le remplacement de M. Nzikou en tant que suppléant. Ne faudrait-il pas élire un nouveau suppléant ?

Mme Maria Grazia VELINI répond qu'il faudra également élire une personne pour remplacer M. Tobias Barblan au sein du Conseil communal, cela sera fait lors de la séance d'octobre 2017.

5. Démission d'un membre de la Commission des finances.

M. le Président Frédéric VALLOTTON lit la lettre de démission de M. Cyril Nussbaum auprès de la Commission des finances, pour raisons professionnelles. M. Nussbaum reste néanmoins suppléant de ladite commission.

6. Nomination d'un membre à la Commission des finances.

M. le Président Frédéric VALLOTTON appelle à la candidature pour repourvoir au poste de M. Cyril Nussbaum.

Mme Patricia CORREIRA DA ROCHA au nom du Groupe UDC propose la candidature de M. Marc Lambrigger qui est élu tacitement.

7. Communications du Bureau.

M. le Président Frédéric VALLOTTON fait part des communications suivantes :

- Votations du 24 septembre 2017. Le Bureau fonctionnera en mode élargi pour le dépouillement. Rappel des informations usuelles concernant les horaires du bureau de vote et les objets du scrutin.
- Une pétition concernant le maintien des offices postaux et de l'office postal sis à la Gottaz, en particulier, circule actuellement. Cette pétition est soutenue par la Municipalité et par M. le Président Frédéric Vallotton (avec l'accord de son groupe politique, l'UDC). Il s'agit d'une démarche politique morgienne. Tous les Conseillers désireux de signer cette pétition pourront le faire auprès de leur représentant au Bureau.
- Afin de permettre à la secrétaire de finaliser le fichier « Registre des intérêts » il est demandé aux personnes n'ayant pas encore rendu leur formulaire de le lui remettre d'ici au prochain conseil.
- La date et le menu du souper du Conseil communal seront communiqués lors de la prochaine séance au plus tard.

8. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce 8 communications orales.

Dernier accostage du vapeur « Rhône » (1927) de la CGN à Morges avant son arrêt pour préparer sa future rénovation générale.

M. le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

« Le dimanche 17 septembre prochain, à 18 h 30, le vapeur Belle Epoque « Rhône » (1927) de la CGN fera, après 90 ans de loyaux services, un dernier accostage à Morges en venant de Genève, et ceci avant son arrêt, d'une durée estimée à trois ans, qui permettra de le mettre au bénéfice d'une rénovation générale.

Les Morgiens auront le choix d'aller prendre le bateau à Genève ou dans une station après, voire de faire une courte croisière entre Morges et Lausanne (18 h 30 - 19 h 05). Horaire :

Genève Mont-Blanc	15h15
(...)	
Rolle	17h47
St-Prex	18h15
Morges	18h30

St-Sulpice 18h45
Lausanne 19h05

Selon les mêmes tarifs.

Le lendemain, lundi 18 septembre 2017, le bateau « Rhône » vous attend pour 3 petites croisières découvertes au départ de Lausanne-Ouchy.

- 1^{ère} croisière : 12 h à 12 h 50
- 2^{ème} croisière : 13 h à 13 h 50
- 3^{ème} croisière : 14 h à 14 h 50 »

Nomination du Délégué à la cohésion sociale.

Mme la Municipale Sylvie PODIO s'exprime en ces termes :

« Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de cohésion sociale, la Municipalité a le plaisir de vous annoncer l'engagement au poste de Délégué à la cohésion sociale de M. Abdelrahman Abu El Hassan, né en 1989 et domicilié à Versoix.

Lors de la mise au concours du poste, 67 candidatures ont été reçues, cinq personnes ont été vues en premier entretien. Deux candidats ont été retenus, ont passé des assessments et ont été reçus en deuxième entretien. Au terme de cette procédure, M. A. Abu El Hassan s'est montré le candidat correspondant le mieux aux attentes de la Municipalité.

Titulaire d'un master en administration et politiques publiques obtenu à l'IDHEAP en 2016, M. A. Abu El Hassan a effectué un stage à la Fondation Relais qui lui a permis de prendre la mesure des réalités sociales en étant en contact avec des bénéficiaires du RI. Il a également été attiré par les problématiques auxquelles les jeunes peuvent être confrontés.

De janvier à juillet 2017, il a effectué un stage au Service cohésion. Il a ainsi suivi le Parlement des jeunes de Morges, supervisé tous leurs projets. Son sens du contact et son entente parfaite avec les jeunes, ainsi que du travailleur social de proximité lui ont permis de créer une relation de confiance avec eux. Il a également participé à la mise en place de la politique d'intégration de la Ville de Morges en élaborant une réflexion sur des projets de la Commission consultative d'intégration Suisses-Étrangers – CCISE. Il possède une excellente connaissance de la politique d'intégration cantonale et des principaux projets mis en œuvre dans les communes vaudoises.

M. A. El Hassan a débuté ses activités de Délégué à la cohésion sociale le 1^{er} août 2017. La Municipalité se réjouit de cette collaboration et de pouvoir compter sur lui pour la mise en place de sa politique de cohésion sociale. »

Nomination de la Déléguée au sport

M. le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« Suite à la réorganisation des dicastères en juillet 2016, la Municipalité a mis au concours le nouveau poste de délégué(e) au sport à 60%. Ce poste est rattaché à la Direction sport, bâtiments et environnement.

Au terme du délai de postulation, 46 candidats et candidates ont postulé. Au vu de la qualité des postulants, un nombre important de personnes, ont été reçues en entretien. Des assessment et la présentation d'un casus ont été intégrés dans le processus de recrutement, afin de faire le choix le plus pertinent possible.

A l'issue de ces démarches, Madame Emilie Jaccard, domiciliée à Bretonnières, a été sélectionnée pour occuper le poste de déléguée au sport.

Madame Jaccard a convaincu tant par la richesse de sa personnalité, que par ses qualités de leadership, sa capacité de gérer des projets avec efficacité et pragmatisme. Elle a également la capacité de transmettre ses idées avec beaucoup d'enthousiasme et de conviction.

Madame Jaccard est licenciée HEC ; elle dispose d'un mastère es sciences du sport, orientation Gestion du Sport et des Loisirs, obtenu en 2012 à l'Université de Lausanne. Elle a ensuite été engagée en tant qu'assistante doctorante à 100% et présentera sa thèse prochainement. Monitrice Jeunesse & Sports, elle est par ailleurs active dans le domaine associatif sportif et en connaît bien le fonctionnement.

La Municipalité se réjouit de poursuivre les actions mises en place, en collaboration avec la Délégation municipale « Sports et équipements sportifs » et la Commission consultative du même nom. Elle veillera tout particulièrement à promouvoir la santé de l'ensemble de la population par l'activité physique, l'accès des jeunes au sport et le soutien aux associations sportives.

Madame Jaccard commencera son activité le 1^{er} octobre 2017. La Municipalité se réjouit de collaborer et de pouvoir compter sur elle pour relever les défis qui l'attendent, notamment la mise à disposition des infrastructures sportives, ainsi que les épreuves de curling des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020. »

JOJ 2020 et rénovation de la patinoire

M. le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« En l'année 2014, la Municipalité de Morges a été contactée par le comité d'organisation des jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ) afin d'organiser les épreuves de curling des jeux olympiques de le Jeunesse 2020 (JOJ 2020). Elle a émis un préavis favorable en cette première occasion.

Soucieuse de pérenniser ses installations, et après une étude minutieuse, la Municipalité a décidé en sa séance 19 juin 2017 de mettre la patinoire communale à disposition de cette importante manifestation et de collaborer à son organisation. L'engagement financier respectif, comme l'état des infrastructures techniques ont été

analysés de manière prudente, afin de répondre aux impératifs budgétaires (octroi de subventions), aux besoins sportifs généraux (isolation, déshumidification de la patinoire), comme à l'indispensable rénovation d'installations de production de glace.

Ainsi, il sera nécessaire de procéder à cette occasion au renouvellement indispensable d'installations techniques utiles à l'établissement d'une production de glace plus efficiente (régulateurs, et autres). De plus une réflexion sera faite pour recycler l'énergie thermique aujourd'hui perdue pour le chauffage de locaux et/ou bâtiments. D'autres améliorations pérennes seront intégrées au dit projet.

Le Conseil communal examinera ces éléments en détail lors de la discussion d'un prochain préavis.

L'organisation d'une telle manifestation (Curling JOJ 2020) mobilisera de nombreux acteurs, en de multiples opérations. Un organigramme et une description de tâches et fonctions sont établis, afin de répondre tant aux objectifs sportifs, qu'aux succès de telles épreuves de curling, auxquelles le public morgien sera naturellement convié.

De multiples contacts sont dès lors entrepris afin de permettre à la population morgienne d'être associée, sportivement et culturellement, au prochain succès de telles épreuves internationales, utiles tant au développement de la Jeunesse, qu'à la promotion de notre ville en général. »

Invitation à l'inauguration de la centrale solaire photovoltaïque du Collège de Beausobre.

Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

*« La Municipalité a le plaisir d'inviter les membres du Conseil communal à l'inauguration de la nouvelle centrale photovoltaïque de Beausobre le **mercredi 4 octobre 2017** à 18 h 30 au pied du Bâtiment BII - Collège de Beausobre.*

Un apéritif sera servi préalablement à la séance du Conseil Communal. Les Conseillers communaux seront appelés à découvrir l'exposition permanente créée par la Municipalité pour accompagner les élèves du Collège dans une réflexion sur l'énergie. Par la suite, une démarche pédagogique visant à la sensibilisation et l'éducation des écoliers en matière d'énergie sera entamée en collaboration avec le corps enseignant du Collège de Beausobre (printemps 2018).

La centrale solaire comprend 934m² de panneaux photovoltaïques. Ces derniers sont déjà en fonction et devraient permettre de produire quelques 150'000 kWh par an, l'équivalent de 40 ménages. Cette installation à Beausobre marque le commencement d'un programme de rénovation de toitures et de création de centrales solaires pour les bâtiments communaux, et entre autres mesures visant la préservation de l'environnement. »

Morges Gare-Sud – Acquisition de terrain

Monsieur le Municipal Eric ZÜGER s'exprime en ces termes :

« Dans le cadre du projet Morges Gare-Sud, le Conseil communal de Morges a, dans sa séance du 21 juin 2017, autorisé la Municipalité à acquérir gratuitement deux surfaces à détacher de la parcelle 281, permettant la construction d'un établissement scolaire, d'une crèche et de logement protégés.

La réalisation de ces derniers est confiée à la Coopérative Cité Derrière via l'octroi par la Municipalité d'un Droit Distinct et Permanent sur l'une des parcelles, ce que le Conseil communal a également autorisé le 21 juin.

Au terme de longues négociations, les documents actant :

- *le fractionnement de la parcelle 281,*
- *l'acquisition par la Commune des parcelles ainsi créées*
- *l'octroi par la Commune d'un Droit Distinct et Permanent sur l'une de ces parcelles, et*
- *la constitution ou promesse de constitution des diverses servitudes complétant les opérations foncières, ont été signés devant notaire par les parties concernées ce matin, 6 septembre 2017, en vue de leur inscription au registre foncier.*

Ces signatures permettent aux travaux de construction du Quartier des Halles, qui feront suite aux travaux de démolition en cours, de démarrer dans des conditions favorables dès la fin de ce mois, conformément au planning annoncé. »

Journée de la mobilité 2017 – Morges à la carte !

Monsieur le Municipal Eric ZÜGER s'exprime en ces termes :

« Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2017, la Ville de Morges invite la population à participer à une vaste course d'orientation multimodale à pied, à vélo et en transports publics à l'échelle de la ville, le samedi 23 septembre 2017 de 10h à 16h. Grâce à nos partenaires, dont des commerçants morgiens, Morges à la carte propose de nombreux prix attrayants, parmi lesquels, deux vélos.

Emblématiques, méconnus du grand public, futurs aménagements, lieux culturels ou encore sportifs, les sites retenus pour les étapes permettront aux citoyens de (re)découvrir leur Ville sous des angles divers et variés. A pied, à vélo, en trottinette, en roller ou encore en bus, les participants de tous âges confondus pourront librement se rendre aux étapes de leur choix pour collecter un maximum de points et remporter un des nombreux prix du tirage au sort.

Le flyer d'information, invitant la population à participer à l'événement fera également office de carte à points pour la course d'orientation. Des exemplaires de ce document décrivant aussi bien le programme que le déroulé de la journée vous sont remis aujourd'hui. N'hésitez pas à en prendre quelques-uns pour les distribuer autour de vous.

Ces dépliants sont d'ores et déjà mis à disposition de la population aux différents guichets de l'administration communale et seront disponibles le jour même de la manifestation directement sur les 16 emplacements. Si vous le souhaitez, vous obtiendrez plus d'informations sur le site internet de la Ville, sous la rubrique transports et mobilité.

Vous êtes cordialement invités à vous rendre le 23 septembre prochain sur les différents sites et/ou dans l'aire de départ/arrivée qui se situera à la piscine du Parc. Nos différents partenaires y seront également présents : ProVélo y organisera sa traditionnelle bourse aux vélos, les MBC, Publibike et les services de la Ville concernés y tiendront des stands d'information. Le château gonflable de la Ville de Morges y sera installé. Le restaurant de la piscine du Parc sera ouvert pour l'occasion. La remise des prix s'y déroulera aux alentours de 16h30. »

Théâtre et foyers de Beausobre – Avancement des procédures

Monsieur le Municipal Eric ZÜGER s'exprime en ces termes :

« Donnant suite à sa précédente communication du 5 avril 2017, la Municipalité informe le Conseil communal de l'avancement des procédures engagées pour les projets de la première phase de développement de Beausobre.

Le concours d'architecture lancé en avril 2017 pour la construction des nouveaux foyers ainsi que la transformation de l'espace de liaison central touche à sa fin. La publication des résultats et son vernissage, auquel est convié le Conseil communal, auront lieu sur place à Beausobre le vendredi 22 septembre 2017 dès 18h00.

L'ensemble des projets du concours fera l'objet d'une exposition publique accessible pendant 10 jours suivant le vernissage soit du lundi 25 septembre au vendredi 6 octobre 2017, de 17 h à 19 h, hormis le week-end.

Les appels d'offre à architectes lancés simultanément pour la rénovation du Théâtre et la transformation des anciens foyers pour la création d'un Accueil et restauration en milieu scolaire (AREMS) ainsi que pour la reconstruction de l'administration du Théâtre comprenant une extension du Conservatoire de musique l'Ouest vaudois (COV) suivent le même programme. L'attribution de ce marché de services sera également faite dans le courant du mois de septembre.

En cas d'acceptation du préavis municipal précité, ces projets seront engagés conjointement pour une réalisation à l'horizon 2019-2020.

Le Conseil communal sera bien évidemment associé aux prochaines étapes marquantes dont notamment le dépôt en 2018 des demandes de crédit de construction correspondantes à ces deux projets. »

M. le Président Frédéric VALLOTTON ouvre la discussion sur les communications du Bureau et de la Municipalité.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« J'ai trois remarques à propos de la liste des motions et postulats en suspens, sous forme d'échéancier, que le Greffe nous a fait parvenir le 1^{er} septembre (document daté du 31 août).

D'abord je remercie la Municipalité, ou le Greffe, de l'avoir établie : c'est un outil qui, s'il est tenu à jour et diffusé régulièrement, facilitera le travail tant de la Municipalité que du Conseil.

Ensuite on peut se demander si on ne pourrait pas ajouter sur le même document les rapports qui doivent être fournis à une date déterminée. Pour prendre juste un exemple : si on avait inscrit sur une telle liste que la Municipalité devait fournir un rapport pour décembre 2016 à propos du Livre sur les Quais, on aurait évité le couac dont tout le monde se souvient.

Enfin, j'ai une remarque de détail. J'observe que le postulat Aline Dupontet « Rendons les quais à la population » ne figure pas sur ce document. J'en déduis que la Municipalité, après avoir retiré un premier rapport, renonce à essayer d'en livrer un second, ce qui signifie que la Municipalité considère finalement que la compétence de fermer les quais à la circulation est de son ressort, et non de celui du Conseil communal. Pour moi c'est une excellente nouvelle, mais il me semble que cette décision aurait dû – ou devrait – faire l'objet d'une communication. »

M. Pierre Marc BURNAND pose également une question à M. le Président Frédéric Vallotton. Est-ce qu'il donne son appui à la pétition relative au maintien de l'office postal sis à la Gottaz, en tant que Conseiller communal UDC ou en tant que Président du Conseil communal ?

M. le Président Frédéric VALLOTTON répond qu'il donne son appui en tant que président.

M. Pierre Marc BURNAND répond que dans ce cas-là, selon lui, cette décision doit être approuvée par le Conseil communal.

M. le Syndic Vincent JAKUES répond à M. Burnand que la Municipalité va vérifier les éléments soulevés et, le cas échéant, donnera une réponse lors de la prochaine séance. La volonté était, par anticipation, de répondre aux vœux soumis dans le rapport de la Commission de gestion, il ignore si les éléments donnés ce soir par M. Burnand figuraient dans le rapport. Si cela s'avère pertinent un document séparé sera produit ou une formule sera trouvée pour satisfaire cette question. Concernant le postulat Dupontet « Rendons les quais à la population » cela nécessite effectivement une vérification.

M. le Président Frédéric VALLOTTON soumet au vote le fait qu'il donne son appui à la pétition pour le maintien de l'office postal sis à la Gottaz, en tant que Président du Conseil communal. Le Conseil communal accepte à une large majorité que M. Frédéric Vallotton donne son appui à ladite pétition, en tant que Président du Conseil communal.

M. Jacques-Alain DUFAUX fait remarquer que l'information concernant la course d'orientation du 23 septembre aurait été plus utile et efficace si elle avait été publiée dans le Reflets, qui est un tout-ménage. Des flyers disponibles à l'Hôtel-de-Ville n'ont pas le même impact. Peut-être que le Journal de Morges va communiquer sur cet événement. Il regrette que l'opportunité d'utiliser le Reflets n'ait pas été saisie.

M. le Municipal Eric ZÜGER répond qu'il n'a pas de réponse à apporter quant à cette proposition étant donné qu'il n'est plus possible d'agir.

9. Préavis de la Municipalité

N° 28/9.17 Demande d'un crédit de CHF 736'710.00 pour le réaménagement intérieur des locaux, et l'aménagement des espaces extérieurs de l'Office du Tourisme de Morges Région Tourisme, (Présidence PLR) – 1^{ère} séance de commission : mercredi 13 septembre 2017, à 18h30, dans les locaux où se situe Morges Région Tourisme, Ancienne Douane.

Les commissaires sont :

Pierre Marc BURNAND	Eric DECOSTERD	Lionel DAUTREPPE
Jacques-Alain DUFAUX	Janine DEVAUD	
Cyril NUSSBAUM	Aline DUPONTET	

N° 33/9.17 Arrêté d'imposition pour l'année 2018.

La Commission des finances est chargée de l'étude de cet objet. La première séance de commission est fixée au lundi 11 septembre 2017 à 18h30 en salle Henri Perregaux.

10. Rapport-préavis de la Municipalité

N° 29/9.17 - Motion Antoine André et consorts « Pour des partenariats financiers plus éthiques », (Présidence UDC) – 1^{ère} séance de commission : lundi 25 septembre 2017, à 18h30, salle des Pas perdus.

Les commissaires sont :

Jean-Hugues BUSSLINGER	Eric DECOSTERD	Maria Grazia VELINI
Baptiste MULLER	Alizé DE LA HARPE	
Jean-Pierre MORISETTI	Jean-Bernard THULER	

11. Rapports de commissions

N° 22/9.17 Réponse au postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ? »

Mme Aline DUPONTET, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Claudine DIND-PERROCHET relève que la Municipalité a déjà soutenu ou lancé divers projets allant dans le sens du postulat. Elle émet un tout petit bémol. De nombreux arbustes ont été plantés l'été passé autour de l'école primaire de la Vogéaz, formant une jolie haie. Malheureusement, il semblerait que les arbustes fruitiers aient été oubliés alors qu'ils auraient fait le régal de nombreux élèves. Elle ne doute pas que la Commune saura réparer à l'occasion cette « mini » erreur de parcours. Au nom du Groupe des Verts elle remercie la Municipalité pour la réponse positive donnée à ce postulat et pour son engagement à poursuivre sur cette lancée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

(à l'unanimité)

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité ;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du Groupe des Verts « Faire revenir un peu de campagne parmi nos espaces verts : Pourquoi pas ? ».

N° 24/9.17 **Demande d'un crédit d'étude de CHF 891'000.00 pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du Quartier Eglantine, ainsi que du parc public des installations sportives de plein air sis sur le site de Prairie-Nord.**

Mme Catherine HODEL, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT, au nom de la Municipalité, propose d'amender le point 1 des conclusions du préavis comme suit : d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude CHF 891'000.00, **participation de tiers non déduites**, pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du quartier Eglantine, ainsi que du parc public et des installations sportives de plein air sises sur le site de Prairie-Nord.

De manière implicite le montant de ce crédit (CHF 891'000.00) fait partie des coûts en lien avec les infrastructures à réaliser et sera réparti selon les clés de répartition de la page 9 du préavis. D'ailleurs, le rapport de la commission, précise, à juste titre, en début de la page 2, que les coûts des infrastructures comprennent également le crédit d'étude de ce préavis.

Par ailleurs, la convention signée concernant la répartition des frais des équipements techniques nécessaires à la réalisation du quartier, inclut les honoraires et frais d'étude pour l'ensemble du projet. Pour ces raisons, cet amendement est proposé et la Municipalité invite le Conseil communal à le soutenir.

Mme Laure JATON relève que la commission a émis un vœu qui a son importance dans l'aménagement de ce quartier dont le PPA fait la part belle à la mobilité douce. La mobilité douce sera privilégiée non seulement à l'intérieur du périmètre mais également dans son pourtour (chemin de Tolochenaz, chemin de Prélionnaz, avenue de Warnery et Monod). Pour cette raison, la commission a déposé le vœu suivant : « que la Municipalité et le BAMO s'adjoignent les services d'un bureau réellement spécialisé en mobilité douce (piétons, vélo, bus, etc) pour compléter le mandat traitant des projets routiers ».

Or, en lisant la FAO du 25 août 2017 elle a constaté que le mandat auquel le vœu se réfère, soit le mandat d'ingénieurs et les études pour la réalisation des travaux de génie civils et routiers, est ouvert. Elle rappelle que les critères d'aptitudes sont posés dans les documents d'appel d'offre et ne sont plus modifiables jusqu'à la fin du processus. Le bureau spécialisé en mobilité douce est donc à exclure. Elle regrette que la Municipalité n'ait pas attendu le rapport du Conseil communal pour lancer la procédure.

Elle souhaite dès lors que l'exécutif étudie la possibilité de se faire accompagner par de tels spécialistes, par exemple en donnant un mandat complémentaire dans les seuils du gré à gré, pour des spécialistes en mobilité douce. A ce titre, elle se réjouit que la nouvelle secrétaire municipale adjointe, experte en marché public, puisse aider la Municipalité dans ce processus.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT précise que ce n'est pas parce que l'appel d'offre pour le mandat d'ingénieurs civils a été déposé qu'il n'y aura pas d'autre mandat pour des bureaux spécialisés. Cette démarche est prévue et M. Aubert en a eu la confirmation par le service concerné cet après-midi. Il espère que cette réponse saura rassurer.

M. Yvan CHRISTINET met en avant la mise en zone 30 du chemin de Tolochenaz. Il pense qu'il serait intéressant de faire un zoom arrière et de ne pas considérer uniquement le chemin de Tolochenaz mais également l'axe perpendiculaire, soit le chemin de Prellionnaz. Il encourage la Municipalité à envisager de faire passer le chemin de Prellionnaz en zone 30 également.

M. Yves MENETREY au nom du Groupe PLR aimerait poser deux questions à la Municipalité. Le rapport de la commission indique au point 3 que la convention entre les parties n'a pas pu lui être communiquée au niveau de la répartition des coûts et qu'elle n'était pas signée au moment où la commission a rendu son rapport. Il a été dit toute à l'heure que cette convention était maintenant signée, cette information peut-elle être confirmée ainsi que les coûts présents dans le préavis et la répartition, sont corrects ?

La deuxième question porte sur l'avancement de l'approbation cantonale du PPA. Est-elle obtenue à ce jour ou pas encore ?

M. le Municipal Eric ZÜGER répond que la Commune de Morges ainsi que celle de Villarsel n'ont pas encore reçu de confirmation définitive de la part du chef du département. Néanmoins, à ce jour, le département fédéral de l'aménagement du territoire n'a pas fait de recours à cette demande de PPA, c'est en bonne voie.

M. le Syndic Vincent Jaques fournit une information actuelle à M. Züger au moyen de sa tablette, que ce dernier lit : *« vu ce qui précède, la Cheffe du département de l'aménagement du territoire et de l'environnement, décide d'approuver préalablement, sous réserve de droit des tiers, le plan partiel d'affectation Prairie-Nord Eglantine, sis sur la Commune de Morges ; d'exempter totalement la Commune de Morges de son obligation de déclasser des zones à bâtir. En vue de l'extension prévue, une partie de la compensation est assurée simultanément par la modification du plan des zones CEDEIL et des plans généraux d'infiltration de Villarsel et de Rossens. Le sol d'une surface de 29'338 m² est assurée par le déclassement du PPA Les Ecoverts, sur la commune d'Ollon, mis en vigueur le 16 février 2016. D'admettre une emprise de 86'844 m² sur les SDA. »* Ce texte est signé par Mme Jacqueline de Quattro.

Concernant la signature des conventions, M. Züger avoue humblement que la Municipalité a mal communiqué auprès de la commission. La convention qu'il a entre les mains et qu'il met à disposition de la commission si elle le souhaite, a été signée le 10 février 2017. Il ignore la raison de cette omission.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER est stupéfaite par les propos de M. Züger concernant la convention qui aurait dû être présentée à la commission. Elle considère inadmissible cette manière de procéder. Toutes les pièces doivent être en mains de la commission afin de lui permettre de faire son travail correctement. Elle ne comprend pas qu'une convention signée en février ne soit pas en mains de la commission qui s'est réunie au mois de juin pour traiter cet objet.

Personne ne souhaite plus s'exprimer. La discussion est close.

Le Conseil vote sur l'amendement de la Municipalité, qui est accepté à une très large majorité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(à une large majorité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 891'000.00, participation de tiers non déduites, pour l'élaboration des projets des aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec l'équipement du quartier Eglantine, ainsi que du parc public et des installations sportives de plein air sises sur le site de Prairie-Nord ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 89'100.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

N° 31/9.17 Prise en considération de la motion des Vert'Libéraux « Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacement, en privilégiant la mobilité douce ».

M. le Président Frédéric VALLOTTON précise que selon l'article 68 alinéa 4 du règlement du Conseil communal, seul l'auteur de la motion peut la transformer en

postulat. M. Laederach, auteur de la motion, n'étant plus membre du Conseil communal, M. Vallotton accepterait qu'un Conseiller communal présent dans la salle demande de transformer cette motion en postulat, en son nom propre, ou au nom de son Groupe.

M. Rémi PETITPIERRE, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Alice DE BENOIT au nom des Vert'Libéraux et en accord avec l'auteur de la motion, demande la transformation de la motion en postulat.

M. Steven KUBLER intervient pour clarifier la procédure de vote. Selon lui, du moment que la motion a été transformée en postulat, c'est sur le postulat que le Conseil doit se déterminer. Le vote porte sur la prise en considération ou non du postulat. A ce stade, la commission chargée de l'étude de cet objet a produit un rapport recommandant de rejeter la motion. La commission sous-entendait dans ses conclusions, que si la motion était transformée en postulat, elle soutiendrait la prise en considération du postulat. Pour être logique, à son avis, il faudrait que la commission, ou un membre de la commission, amende le rapport, dans le sens que la commission recommande la prise en considération du postulat, et que le Conseil communal vote là-dessus.

M. Yvan CHRISTINET est encore plus perplexe car selon l'article 68 alinéa 4 il est inscrit « l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en un postulat jusqu'à la décision sur la prise en considération ». Il pose donc la question, est-ce que le Conseil a pris en considération cette motion ou pas ? Tant qu'elle n'est pas prise en considération, il est possible de la transformer en postulat et d'en faire ce que l'on veut. Le Conseil doit donc maintenant voter sur la prise en considération de ce postulat.

Les Conseillers passent au vote. La prise en considération du postulat est refusée à 52 voix contre 13 et 15 absentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser le postulat des Vert'Libéraux « Pour une mobilité morgienne fluide prenant en compte tous les moyens de déplacement, en privilégiant la mobilité douce ».

12. Interpellation du Groupe PSIG « Des feuilles transparentes pour les arbres morgiens ? » - Réponse de la Municipalité.

M. Rémi PETITPIERRE remercie la Municipalité et en particulier les « Parcs et promenades » pour la réponse apportée et la diligence de celle-ci.

13. Interpellation du Groupe PLR « Quels sont les usages de la Municipalité en matière de censure ? » - Développement.

M. Richard BOUVIER lit le texte de l'interpellation qui est annexé au présent procès-verbal.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe que la Municipalité répondra le mois prochain de manière circonstanciée après avoir pris connaissance du texte complet.

Toutefois, il n'aimerait pas laisser flotter un soupçon de malveillance entre le Conseil communal et la Municipalité et il tient à dire que le cas cité dans l'interpellation est un cas très particulier, empreint d'un contexte qui sera expliqué par écrit lors de la réponse du mois d'octobre. En aucun cas, la Municipalité ne pratique la censure, de quelque manière que ce soit, à l'encontre des textes produits par le Conseil communal.

14. Motion du Groupe PLR « Réinventons l'eau chaude : A quand l'aquathermie à Morges ? » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Jean-Jaques AUBERT annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ladite motion.

M. Baptiste MULLER remercie la Municipalité de ne pas s'opposer à la prise en considération de la motion. Il constate que cette motion conserve tout son caractère d'actualité en vue des projets de la Ville et de son centre aquatique. Il invite l'assemblée à soutenir la prise en considération de la motion.

Suite au vote, c'est à une large majorité, que le Conseil communal accepte la prise en considération de la motion du Groupe PLR « Réinventons l'eau chaude : A quand l'aquathermie à Morges ? ».

15. Motion Jean-Pierre Morisetti et consorts « Création d'une monnaie locale morgienne » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. Jean-Pierre Morisetti retient les arguments de certains commerçants de Morges, évoquant une surcharge de travail. Il retient un peu moins les considérations des médias, qui alliés avec une association de consommateurs le laisse perplexe dans les réponses apportées. La détermination municipale cite positivement le succès de la banque WIR qui perdure depuis plus de 80 ans et dans un autre paragraphe prône le nouveau délégué à la promotion économique comme soutien à l'attractivité locale.

Pour lui c'est un peu une réponse de « normand », ce nouveau délégué à la promotion économique aurait été complémentaire à une monnaie locale.

Il remercie la Municipalité pour le bref développement de sa réponse et il ne s'étonne pas de cette frilosité face au changement. Il demande néanmoins aux Conseillers de soutenir la motion dans leur vote.

Suite au vote, c'est à une large majorité, que le Conseil communal refuse la prise en considération de la motion de M. Jean-Pierre Morisetti et consorts « Création d'une monnaie locale morgienne ».

16. Motion du Groupe des Verts – « Pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Syndic annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

M. Yvan CHRISTINET se réjouit de cette décision et de la prochaine communication à ce sujet-là.

M. Richard BOUVIER annonce que si les Verts ne l'avaient pas fait le PLR aurait déposé cette motion. En effet, demander une politique transparente de subventionnement, équitable entre les différents demandeurs, basée sur des critères compréhensibles et une limitation des participations dans le temps, est une pratique en accord avec les valeurs du PLR. Le PLR soutient donc la motion et invite l'assemblée à en faire de même.

Suite au vote, c'est à une très large majorité que le Conseil communal accepte de prendre en considération la motion du Groupe des Verts « Pour un subventionnement équitable et transparent des manifestations ».

17. Motion du Groupe des Verts « Pour une accessibilité au lac et aux berges pour tous, flore, faune et humains » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Eric ZÜGER informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion.

Mme Claudine DIND-PERROCHET remercie la Municipalité pour sa détermination et invite l'assemblée à soutenir la motion qui est soutenue par un grand nombre de citoyens.

Suite au vote, et en dépit d'un certain nombre d'abstentions, c'est à une majorité, que le Conseil communal accepte la prise en considération de la motion du Groupe des Verts « Pour une accessibilité au lac et aux berges pour tous, flore, faune et humains ».

18. Postulat de M. David Guarna « Encourager l'utilisation des vélos en libre-service » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

M. David GUARNA remercie la Municipalité pour sa détermination et invite l'assemblée à soutenir également la prise en considération de son postulat.

Suite au vote et en dépit d'un certain nombre d'abstentions, c'est à une majorité, que le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de M. David Guarna « Encourager l'utilisation des vélos en libre-service ».

19. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Syndic Vincent JAQUES informe que la Municipalité n'a pas de réponse orale à apporter ce soir.

20. Questions, vœux et divers.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

« Lors de la dernière séance de juin, j'ai demandé s'il était imaginable que le site de la commune soit modifié dans son chapitre « Conseil communal » de manière à ce que les « Archives » comprenant les années 2005 à 2016 ne se trouvent pas insérées dans la rubrique « Séances 2017 », ce qui n'était pas logique et très perturbant pour des utilisateurs occasionnels du site. Je constate que la modification a été effectuée et que le site est dorénavant d'un accès plus agréable et surtout plus naturel. Je

remercie la Municipalité et les services concernés d'être entrés en matière sur cette modeste demande et d'y avoir donné suite avec célérité.

Par la même occasion, j'avais posé une autre question sur la disparition d'un rapport sur le site (il s'agissait du rapport de la sous-commission de gestion Jeunesse, sécurité sociale et logement 2013). Ce rapport n'est pas réapparu : j'en déduis que son absence n'est pas liée à un problème technique et j'imagine que je recevrai une réponse lors d'une prochaine séance. »

M. Pascal GEMPERLI a été approché par un chauffeur de taxis à Morges, qui lui a posé des questions sur la manière dont sont attribuées les autorisations de taxi à Morges. Il existe à Morges deux catégories d'autorisation pour les taxis, A ou B. La catégorie A permet aux chauffeurs de stationner sur l'espace public, soit en ville (Gare, Sablon, Rue Louis-de-Savoie et Quai Lochmann). La catégorie B permet de prendre les clients sur appel, soit sans stationnement. Selon ses observations les taxis attendent uniquement à la Gare ce qui favorise grandement les détenteurs de l'autorisation A. Les détenteurs de l'autorisation B ont des frais de publicité supplémentaires car ils doivent se faire connaître étant donné que leurs services sont sur appel. De plus, ils sont exclus du marché le plus intéressant, celui de la Gare. Les conditions cadres ne sont donc pas équitables.

Néanmoins, cette pratique se justifie par la gestion de la liste d'attente qui est prévue dans le règlement.

Par contre, il lui semble qu'un certain nombre d'autorisations A ne soient pas réellement utilisées par les détenteurs. Selon les informations qu'il a déjà reçues par la Municipalité, 19 autorisations A auraient été attribuées à ce jour. Selon son propre comptage il y a 16 places de taxis (9 à la Gare, 5 à Sablon, 1 sur la rue Louis-de-Savoie et 1 près du Casino sur le Quai Lochmann). Si les places réellement utilisées sont celles de la Gare (il ne voit personnellement jamais de taxis attendre ailleurs) soit 9, cela veut dire qu'il y a 10 autorisations A qui circulent dans le vide. Les petits entrepreneurs titulaires de l'autorisation B peuvent ressentir un sentiment d'injustice face à cette situation.

M. Gemperli pose les questions suivantes :

- Est-il correct qu'il existe 19 autorisations A pour 16 places disponibles à Morges ?
- Combien de chauffeurs et sociétés se partagent les autorisations A actuellement attribuées et selon quel schéma de distribution ?
- Est-il correct de constater qu'un certain nombre d'autorisations A ne sont pas réellement attribuées ou que dans certains cas elles soient utilisées mais pas de manière continue (les sociétés détiennent plus d'autorisation que ce qu'elles utilisent en continu) ?
- Combien de chauffeurs ou sociétés sont en attente d'une autorisation A ?
- Est-ce que la Municipalité estime correct le schéma d'attribution des autorisations actuel (et donc l'équité envers tous les acteurs économiques du

domaine des taxis) et si non, est-ce qu'une révision est éventuellement prévue ?

M. Jacques-Alain DUFAUX constate que la patinoire ouvre ses portes au public le week-end prochain. Qu'en est-il du restaurant ? Faudra-t-il attendre les JOJ 2020 (Jeux Olympiques de la Jeunesse) pour pouvoir profiter de ce lieu ?

Il fait remarquer que la fermeture des WC publics de l'Hôtel de Ville le dimanche matin n'est pas opportun, notamment lors de grande manifestation tel que le Livre sur les Quais. Les restaurateurs du centre ont plus de visiteurs pour leurs sanitaires que sur leurs terrasses.

M. Philippe DERIAZ répond que des informations plus précises sur l'avancement du restaurant seront communiquées lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Bertrand GILLIARD revient pour la énième fois avec la question qu'il pose à chaque séance de Conseil depuis mars ou avril 2017. Il est très étonné que la Municipalité n'ait toujours pas indiqué comment elle envisage de mettre les bus dès le moment où le chantier ainsi que l'îlot Sud sera actif, c'est-à-dire le PPA tel qu'il a été adopté il y a fort longtemps, avec la remarque disant qu'il y aurait un problème pour l'accès des bus. Ce problème n'est toujours pas résolu. Il croit M. Züger quand il dit que la solution finale n'est toujours pas décidée mais cela le laisse perplexe. Il espère que ce point n'a pas été oublié depuis février dernier. Il s'étonne que le plan B dont on lui avait parlé lors de la journée d'informations à la Gare ne soit toujours qu'un mystère.

M. le Président Frédéric VALLOTTON annonce que la parole n'est plus demandée, l'ordre du jour a été épuisé, il est 22h12 et la séance est close.

Le Président

Frédéric Vallotton

La secrétaire

Tatyana Laffely Jaquet

Annexe :

Interpellation du Groupe PLR « Qu'en est-il des usages de la Municipalité en matière de censure ? »

Morges, le 6 septembre 2017

Interpellation PLR «Quels sont les usages de la Municipalité en matière de censure ?»

Développement

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le vendredi 9 juin dernier, un membre de la Commission de gestion, président d'une sous-commission, a reçu du Greffe, par téléphone, l'ordre de modifier le rapport de la sous-commission de gestion dont il était l'auteur et donc un des deux signataires. Pour être précis, il s'agissait de supprimer une phrase qui ne plaisait pas à un membre de la Municipalité.

Au surplus, le conseiller communal interpellé devait s'exécuter à peu près à la minute, sans réflexion ni concertation ni négociation possibles, l'envoi des rapports des commissions de gestion et des finances à tous les conseillers communaux étant prévu pour l'après-midi. Enfin, circonstance aggravante ou à tout le moins interpellante, tout laisse penser que le rapport de la sous-commission aurait été modifié d'autorité par le Greffe, sur ordre d'un membre de la Municipalité, s'il n'avait pas été livré en format pdf.

Il faut relever qu'au moment de cette demande, le rapport de la sous-commission avait été adopté par la sous-commission et la commission de gestion, et était donc rédigé sous la signature annoncée de la présidente de la commission de gestion et du président de la sous-commission. Il faut également rappeler que la *Loi sur les Communes*, dans son article 40g, alinéa 2, prévoit que «Les commissions délibèrent à huis clos», ce qui laisse entendre qu'elles sont ensuite seules responsables du contenu de leurs rapports.

A la suite de quelques brèves péripéties dont le détail n'est pas utile ici, c'est finalement le rapport dans sa version initiale qui a été diffusé aux membres du Conseil communal. Mais la tentative de censure – osons le terme – demeure et elle pose des questions de principe qui dépassent très largement le cadre anecdotique de cet incident.

Ces questions de principe tournent autour des relations entre Conseil communal et Municipalité. Elles interrogent sur la transparence, sur la confiance, sur la liberté d'expression, sur la qualité des conditions de travail accordées aux commissions (travail en urgence par exemple), sur le droit des commissions à pouvoir travailler de manière indépendante, sur la garantie du huis clos des délibérations prévu par la *Loi sur les Communes*. Enfin elles posent évidemment le problème



central du droit de regard – ou non – de la Municipalité sur les rapports de commission et de l'usage de la censure par la Municipalité.

Très concrètement, le groupe PLR pose à la Municipalité les questions suivantes.

1. L'incident du vendredi 9 juin 2017, au cours duquel un membre de la Municipalité, via le Greffe, a intimé l'ordre à un président de sous-commission de gestion de modifier son rapport, est-il un accident ou relève-t-il de l'habitude et d'un fonctionnement considéré comme normal par la Municipalité ?
2. Plus généralement, est-il dans les usages de la Municipalité de contrôler et de corriger les rapports déposés au Greffe par les commissions avant leur diffusion aux membres du Conseil communal ? (Il n'est évidemment pas question ici de corrections de coquilles ou de détails de mise en forme.)
3. La Municipalité est-elle consciente que des évènements de ce type, même isolés, portent atteinte au climat de respect, de transparence et de confiance qui devrait prévaloir entre Conseil communal et Municipalité ?

Richard Bouvier
Président PLR Ville de Morges
au nom du groupe PLR



P.L.R.

